

Stratégie de développement de la FTLV



8 juillet 2016 - CA Univ Lille Sciences et Technologies

Des changements législatifs récents et profonds

- loi du 22 juillet 2013 : les missions des universités sont « la formation initiale et continue tout au long de la vie »
- loi du 5 mars 2014 : relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- décret du 30 juin 2015 : relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

Ces changements nous obligent à réfléchir sur nos missions de FTLV à l'Université et à repenser notre organisation pour assurer ces missions.

Loi sur la Formation Prof. du 5 mars 2014

- La formation professionnelle est vue comme élément central du dialogue social.
- Passage d'une obligation de financer à une obligation de former
- Mise en place du CPF : Compte Personnel de Formation – max 150h avec établissement de listes de formations éligibles (COPANEF, COPAREF, CPNE)
- Rôle accru des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)
- Création du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) : Pôle emploi, APEC, missions locales, Opacif, CAP emploi.
- Meilleur financement de l'apprentissage (réforme de la TA) et plus d'aides aux employeurs.
- Les acteurs de la formation professionnelle : les partenaires sociaux, les branches professionnelles, la Région, l'organisme de formation, l'Etat (différents ministères). Les acteurs se mettent d'accord sur le besoin de certification et la pertinence du besoin.

Décret du 30 juin 2015

- les OPCA, les OPACIF, l'Etat, les Régions, Pôle emploi, le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'AGEFIPH **devront s'assurer de la qualité des formations qu'ils financent.**
 - labellisation, certification des organismes de formation
- 6 critères qualité :
 - identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
 - adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
 - adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
 - qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
 - conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
 - prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Rapport F. Germinet (6/11/2015)

Rapport destiné à promouvoir et accroître l'implication des universités dans la formation professionnelle tout au long de la vie

<http://www.education.gouv.fr/cid95121/rapport-germinet-developper-la-formation-professionnelle-continue-dans-le-superieur.html>

- « Ce rapport constate que **des évolutions sont nécessaires** pour développer les besoins en formation continue, à la fois du côté des universités, pour **adapter l'offre de formation** à des salariés dont les besoins portent le plus souvent sur des **formations courtes** et non diplômantes ; et du côté des salariés et des employeurs, pour **reconnaître les établissements d'enseignement supérieur comme des acteurs majeurs en matière de formation professionnelle** ».
- « Pour atteindre cet objectif, ce rapport recommande notamment de s'appuyer sur la **proximité avec la recherche**, de **connaître les coûts réels de l'activité de formation continue**, de développer des **mécanismes d'incitation** au niveau des COMUE, d'ouvrir la formation professionnelle à de **nouveaux publics** (bacheliers professionnels souhaitant démarrer une expérience professionnelle tout en ayant le projet de revenir plus tard dans l'enseignement supérieur, alumni, etc.) ».

Deux missions importantes de FC

- **mission historique d'« éducation permanente »**, subventionnée, i.e. les formations liées à la promotion sociale ou les formations à destination des demandeurs d'emploi.
- **mission d'organisation de formations à destination des entreprises qui relève d'une logique marchande** : par le biais des branches, des OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) etc..., **des formations qui sont génératrices de ressources propres.**

Les 2 missions répondent à un besoin de la société et doivent être assurées par l'Université (si les formations relèvent de notre expertise). Elles n'ont pas les mêmes modèles économiques et contraintes. Il faut trouver le juste équilibre.

Evolutions du financement de la FC

- Formation continue « marchande » :
 - Nombreux acteurs, offre de formation pléthorique. Environnement concurrentiel
 - *des compétences à développer à l'université : commerciaux, vendeurs de formation connaissant le milieu de l'entreprise, communication différente de l'offre de formation, marketing...*
- CPF : logique de listes de formations éligibles
 - Il est très important que les formations soient inscrites sur ces listes car celles-ci deviennent la référence pour tous les financeurs (« détournement » du CPF)
 - *Mieux afficher les compétences professionnelles des formations, renforcer les liens avec les branches professionnelles, les entreprises, modulariser les formations, améliorer la visibilité de l'offre, ...*

Evolutions du financement de la FC

- Baisse des subventions aux établissements (Plan Régional de Formation en particulier)
Financements sur appels à projet ciblé (PIA, AMI Germinet) et positionnement individuels.
 - **Chèques pass formation** de la région pour accompagner les projets professionnels des demandeurs d'emploi (avec mise en place d'une cellule d'accompagnement)
 - Conseil en Evolution Professionnelle (**CEP**)
- Plans de financement souvent complexes, faisant appel à plusieurs financeurs (ayant chacun leurs contraintes, leurs commissions)
 - *Connaître des dispositifs, faire une veille juridique et technique, renforcer les liens avec les financeurs, organismes*

Des évolutions nécessaires...

- Nécessité de faire évoluer nos formations tant sur les contenus que sur les pratiques pédagogiques.
- Nécessité de faire évoluer le Service de Formation Continue, ses missions, son rôle
- Nécessité de fonctionner différemment dans les composantes, entre les services

Faire évoluer nos formations

- **Contenus**

- Mieux afficher les **compétences professionnelles** acquises et les métiers visés dans les formations diplômantes.
- Développer des **formations courtes universitaires (DU ou CU)** permettant d'acquérir des compétences professionnelles et répondant à un besoin socio-économique (métiers en tension, évolutions technologiques, innovations).
 - Sécuriser les parcours en intégrant les CU dans les diplômes, les parcours. Offrir ces CU à tous les publics (FI, FC, personnels de l'Université)
 - Développer une offre spécifique de formation (ex: blocs de compétences à l'IUT, formations intra-entreprise)
- **Amplifier les liens vers les partenaires socio-économiques** en co-construisant les DU et CU, en les impliquant dans l'identification et l'évaluation des compétences, en les faisant participer à la formation
- **Accroître le lien Formation-Recherche** : utilisation accrue des plateformes de recherche, proposer des formations spécifiques à notre Université, basées sur notre expertise différenciante.

Faire évoluer nos formations

- **Pratiques pédagogiques, rythmes**
 - Développer l'**alternance** (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage)
 - **Modulariser** davantage les formations
 - **Identifier clairement dans le temps** les modules de formation, les CU pour faciliter l'accès aux DE, aux salariés (anticiper les emplois du temps).
 - **Développer des pédagogies innovantes** : classes inversées, pédagogies de projet, scénarisation des espaces, utilisation du numérique, enseignement à distance (avec ou sans regroupement) ...

Rôle du SFC : Service Formation Continue

- Le SFC est un **service de l'Université tourné vers les composantes.**
- Les missions du SFC sont nombreuses, importantes pour l'Université. Elles nécessitent une **grande expertise juridique, technique, d'ingénierie de formation... et un lien fort avec les composantes.**
- Ces missions doivent être claires en interne à l'Université, comme pour l'extérieur.
- Le SFC ne doit pas réaliser de formation en son sein et pour son compte

Quelques missions du SFC...

- Accueillir, conseiller, aider
 - les publics FC
 - les acteurs socio-économiques
- Valider les acquis (VAP, VAE)
- Suivre individuellement les auditeurs de FC : chaque personne est spécifique et nécessite un suivi particulier (administratif, financier, pédagogique)
- Proposer des parcours spécifiques, individualisés, à des personnes en reprise d'étude (dans le cadre des formations existantes, et en lien avec la composante)
- Être en appui aux composantes pour développer des pédagogies innovantes, des formations adaptées à la FCA (contenus et dispositifs), un affichage des compétences professionnelles des modules

Quelques missions du SFC...

- Coordonner la mise en place de formations pluri-disciplinaires (transversales à plusieurs composantes)
- Faire de la veille juridique et la communiquer
- Coordonner l'offre d'alternance à l'Université (CP et CA)
- Communiquer auprès des publics FC (site web, brochures, salons, ...), des financeurs et des partenaires
- Informer les personnels (enseignants et BIATSS) dans les composantes sur les dispositifs de FC et FA (acculturation)
- Susciter et coordonner les réponses aux appels d'offres (entreprises, branches, régionaux, nationaux, européens)

Quelques missions du SFC...

- Développer les relations avec les branches prof., la région, pôle emploi, les entreprises, les financeurs
- Prospecter auprès des entreprises : communication de l'offre de formation, mise en place de formations spécifiques, établir des relations partenariales (vacataires, stages, soutiens, TA)
- Bâtir des plans de financement complexes, impliquant plusieurs acteurs
- Répondre aux enquêtes nationales sur la FC
- Gérer/contrôler le budget de la FC (en lien avec la composante)

Interactions avec les autres services

- Des interactions fortes et à conforter avec le SUP, le SEMM, le CAPE, le SUAIO, le BAIP, le service Vie Etudiante, le service relations entreprises, ...
- **Travailler sur projets** pour mieux se connaître et collaborer

Exemple : Mettre en place dans tous les diplômes, une formation courte professionnalisante,

- proposée en FI et en FC,
- mettant clairement en avant les compétences prof. acquises,
- délivrant un CU : Certificat Universitaire (complément au diplôme),
- d'une durée de 30h-40h, (à dégager sur les maquettes actuelles),
- précisant les pré-requis (en termes de compétences et de connaissances)
- bien identifiée dans l'année,
- réalisée avec au moins 40% de professionnels
- utilisant une pédagogie innovante

Évolutions du service FC

Nous voulons penser les **évolutions du SFC avec les personnels du service**.

- Plusieurs réunions ont eu lieu avec le directeur du SFC, les responsables de pôles, les responsables de composantes et de services, ...
- Participation le 29 juin à un comité des personnels
- Réunion de tous les personnels le 11 juillet
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement au changement: proposition de suggestions organisationnelles pour favoriser la mise en place du projet
- Visite du CHSCT : des préconisations seront faites

Les personnels demandent une clarification de leurs missions et des évolutions du service.

Evolutions du service FC

- Quid des personnels enseignants? des personnels BIATSS formateurs?
 - les enseignants du SFC doivent-ils être affectés à une composante ou au SUP?
 - les personnels BIATSS réalisant actuellement de nombreuses heures d'enseignement (« ASI formateurs ») ne devraient-ils pas changer de statut et devenir enseignant contractuel à temps plein (CDI)?

Evolutions du service FC

- Comment revoir les missions des personnels pour assurer les missions (certaines nouvelles) du service?
 - Des fiches missions seront travaillées et discutées avec les personnels. Pour chaque mission, un binôme (minimum) sera identifié permettant de pallier l'absence d'un personnel et d'assurer une continuité de service
 - Les missions des personnels seront clairement identifiées et communiquées aux composantes.
 - Certaines missions nécessiteront une montée en compétences du personnel qui sera accompagné

Evolutions du service FC

- Quid des formations actuellement réalisées par le SFC ?
 - DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires
 - 1^{er} diplôme universitaire, à maintenir et conforter.
 - Comment valoriser et optimiser le dispositif? Si le DAEU n'est plus réalisé par le SFC, comment garantir son fonctionnement?
 - Quel lien avec les autres dispositifs d'orientation, de réussite et d'accompagnement (PLOT d'insertion, DU tremplin)
 - Les formations intra entreprises (et intra université) :
 - Qui doit les réaliser et les promouvoir ?
 - Quelles formations?

Evolutions du service FC

- Le SFC coordonne l'alternance : CP et CA (nouvelle mission) sur l'Université.

➤ Le SFC devient le SFCA.

Une équipe coordonnera les contrats de professionnalisation et l'apprentissage. Ces formations en alternance sont gérées par le SFCA ou dans la composante si celle-ci a les moyens de le faire.

Evolutions dans le fonctionnement

- La formation continue et l'alternance se développent dans les composantes en lien avec le SFCA
 - Toute l'offre de formation est portée par les composantes.
 - Chaque composante a un(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) au SFCA (point d'entrée principal).
 - Le SFCA peut mettre du personnel à disposition des composantes pour effectuer des missions identifiées dans la composante (ex : développement d'un diplôme en alternance, mise en place d'un CU ou DU, acculturation FCA dans la composante, réunions d'informations, ...)

Evolutions dans le fonctionnement

- La gestion financière de la FCA
 - Le SFCA est responsable de la bonne gestion financière de la FCA pour toute l'université.
 - Un nouveau modèle sera proposé permettant de reverser les recettes FCA qui arrivent au SFC aux composantes, qui auront ainsi la possibilité de gérer leurs dépenses (attention : toute recette FC doit être utilisée pour la FC). Un budget prévisionnel des dépenses FC sera demandé aux composantes.
 - Les composantes qui en ont les moyens (ex IUT-IAE) gèrent leurs conventions de formation, de l'établissement de la convention à la facturation (hors PRF). Ceci implique une communication complète et détaillée au SFCA de toutes les conventions, les recettes et les dépenses au titre de la FCA.

Evolutions dans le fonctionnement

- La gestion financière de la FCA
 - Les composantes participent au financement du SFCA. Un prélèvement sera effectué sur les recettes FC. Il faut fixer le montant du prélèvement en tenant compte du service demandé. (plusieurs niveaux de prélèvements)
 - Dès la mise en place de FCA Manager (logiciel de gestion de la FC), courant 2017, les composantes qui le souhaitent (Polytech'Lille, la FSES, la Faculté des Sciences, le SEFA) et qui en ont les moyens pourraient gérer leur activité FCA (en toute transparence avec le SFCA).

Un projet ambitieux, collectif, de développement de la FTLV à l'Université

- Créer une plus grande synergie entre les dispositifs FI et FC : développer la FC et l'Alternance (FCA) en lien avec la FI.
- La FCA doit permettre aux composantes de mieux fonctionner : innovations pédagogiques, diversité des publics accueillis, aide à la réussite, liens vers la société, augmentation des ressources propres...
- Une offre de formation tournée vers l'individu :
 - Faciliter l'accès aux formations (montée en compétences) pour les salariés et les DE.
 - Sécuriser les parcours, utiliser la VAE pour délivrer des diplômes mais aussi pour préconiser des compléments de formation.
 - Permettre de suivre une formation à temps partiel, à un rythme adapté permettant de concilier une autre activité : salariés, DE, étudiants salariés, étudiants engagés ...

Glossaire des sigles utilisés

- **AGEFIPH** : L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- **AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- **APEC** : Association pour l'Emploi des Cadres
- **BAIP** : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- **CA** : Contrat d'apprentissage
- **CAPE** : Centre d'Accompagnement des Pratiques Enseignantes
- **CEP** : Conseil en Evolution Professionnelle
- **COPANEF** : comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle
- **COPAREF** : comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle
- **CPNE** : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi
- **CP** : Contrat de professionnalisation
- **CPF** : compte personnel de formation (introduit par la loi du 5 mars 2014)
- **CU** : Certificat d'Université
- **DAEU** : diplôme d'accès aux études universitaires
- **DE** : Demandeur d'Emploi
- **DU** : Diplôme d'Université

- **FA** : Formation en apprentissage
- **FC** : formation continue
- **FCA** : Formation Continue et Alternance
- **FI** : formation initiale
- **FTLV** : formation tout au long de la vie
- **FSPP** : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
- **OPACIF** : organismes paritaires collecteurs agréés pour le financement du Congé Individuel de Formation
- **OPCA** : Organisme paritaire collecteur agréé
- **PIA** : Programme d'Investissements d'Avenir
- **RNCP** : répertoire national des certifications professionnelles
- **SEMM** : Service Enseignement et Multimedia
- **SFC** : Service de Formation Continue
- **SUAIO** : Service Universitaire Information Orientation
- **SUP** : Service Universitaire de Pédagogie
- **TA** : Taxe d'apprentissage
- **VAE** : validation des acquis de l'expérience
- **VAP** : validation des acquis professionnels